



Demande de paiement rétroactif de prestations

Par **BOLA**, le **16/10/2014** à **00:55**

je suis réfugié je demande de rétroactivité d'octroi de prestations familiales à la Caf de Beauvais il m'a répondu que je ne peux pas prétendre aux prestations parce que je suis célibataire sans enfant or la loi ne dit pas que si je suis célibataire je ne peux pas prétendre à la prestation donc en bref je vous demande quel moyen pour que je puisse bénéficier de ce droit or la loi dit que toute personne au jour du dépôt de leur demande de statut de réfugié a le droit de déposer une demande de rétroactivité d'octroi de prestations familiales donc pour terminer je suis reconnu réfugié politique depuis 2012 je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer Madame, Monsieur mes respectueuses salutations.

Par **moisse**, le **16/10/2014** à **11:16**

Bonjour,

Quelles sont donc ces prestations auxquelles vous prétendez être éligible ?

Car pour bénéficier des allocations familiales, parent isolé...il faut être dans cette situation, ce qui est peu probable pour un célibataire sans enfant.

A part les aides au logement je n'en vois guère d'autres, toutes conditionnées par des exigences bien sûr.